

DEPARTEMENT
du
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Pertes sur créances irrécouvrables 2022.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

N° 2022-41

Présents :

M. HAQUIN Xavier, Président, Mme CABOT Céline, Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BERNIER Claudine, M. CARON Yannick, M. PICHON Jean-Noël, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, M. HERVOT Jean, M. DUC Michel, Mme CARRY Charlette, M. HUMBERT Eric,

Le nombre des
Administrateurs
en service est
15

Absents représentés :

M. KNOBLOCH Othman (pouvoir donné à Mme MEZIERE)

Absents excusés :

Mme GIRAUD Arlette,
M. HEUSSER Jean-François,

=====

Le Président certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Déposée en Sous-Préfecture le : 27/12/2022
Publiée le : 28/12/22

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.

Madame Anna SCHWARZKOPF, Directrice Générale Adjointe du Pôle Solidarité et Cohésion Sociale, remplit les fonctions de secrétaire.



Délibération n°2022-41

**OBJET : AFFAIRES FINANCIÈRES
Pertes sur créances irrécouvrables 2022.**

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire M.57,

VU l'état des admissions en non valeurs dressé par Madame la Comptable Public - Responsable du Service de Gestion Comptable d'Ermont, transmis le 9 novembre 2022 par courriel, au titre du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Ermont.

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

DÉCIDE :

- D'accepter les admissions en non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de **5 752,43 €** et d'imputer la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;
- De prescrire le traitement comptable de l'état dressé par le Service de Gestion Comptable d'Ermont pour ses entiers montants.

Pour Extrait Conforme,



Xavier HAQUIN
Président du C.C.A.S.

Maire d'ERMONT
Conseiller Départemental du Val d'Oise